

## LES ACTEURS QUI M'ACCOMPAGNENT



### Les conseillers PRIS (Point Rénovation Info Service)

Ils vous informent sur les financements possibles et vous orientent en fonction de votre situation financière et du projet de travaux envisagé



### Les opérateurs

Les opérateurs sont des spécialistes de l'habitat partenaires de l'Anah qui vous conseillent dans l'identification des travaux à mener et vous accompagnent tout au long de la vie de votre dossier (montage du dossier, réception des travaux, etc.)



### L'Anah

Les instructeurs sont les agents chargés d'étudier la recevabilité des dossiers et d'instruire les demandes de subvention. Ils sont garants de l'application de la réglementation et des orientations de l'Anah.



### Les délégués

Les délégués prennent les décisions d'attribution des subventions de l'Anah et peuvent allouer des subventions en complément sur leur territoire. Il existe 2 délégués : Lorient Agglomération et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT  
ET DE L'HABITAT  
DURABLE



## REALISER MES DEMARCHES EN LIGNE



[monprojet.anah.gov.fr](https://monprojet.anah.gov.fr)

Je crée mon compte sur la plateforme en ligne.  
Je suis accompagné par mon réseau de partenaire local **tout au long de cette création**

Les aides de l'Anah sont soumises à conditions.  
Pour préparer mon inscription je me munis de :



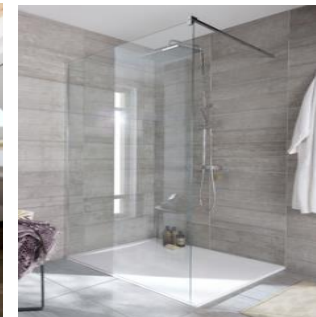
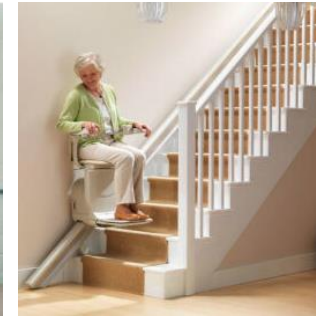
Mon **dernier** avis d'imposition avec N° fiscal



Mon adresse mail que je consulte régulièrement  
*Si je n'en ai pas, je suis accompagné dans la création de celle-ci*

## Aide à l'amélioration de l'habitat

Ma démarche en ligne

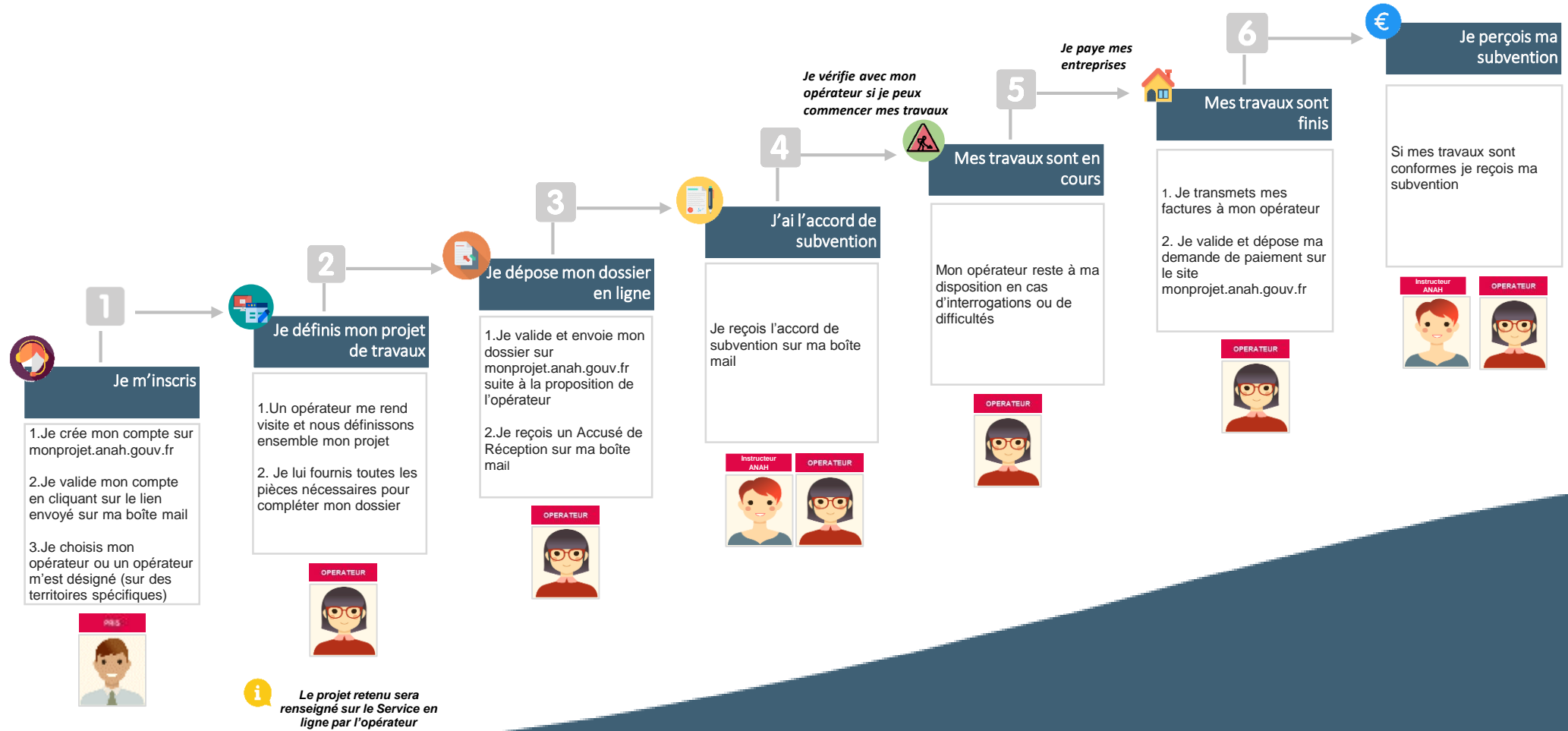


[monprojet.anah.gov.fr](https://monprojet.anah.gov.fr)

Le service en ligne de demande d'aide financière pour améliorer mon logement



## Les étapes de ma démarche en ligne



Je ne commence pas mes travaux avant d'avoir reçu l'Accusé de Réception